

que le Canada quitte le Commonwealth. On ne quitte pas une organisation comme le Commonwealth. On ne quitte pas les Nations Unies, ni l'OTAN parce que tout le monde n'y est pas exactement sur la même longueur d'ondes. Ce n'est pas ainsi que le Commonwealth est organisé, ce n'est pas ainsi qu'il fonctionne, et le simple fait d'en parler me paraît douloureux et déplorable exemple d'anticipation étourdie qui n'apporte rien de bon au Canada et rien de bon au premier ministre.

Les distingués économistes de notre parti tiendront sans doute à discuter plus avant de certains aspects de ce projet de loi. Deux traits fondamentaux me préoccupent. Je constate que nous suivons le traité d'origine et utilisons le tarif préférentiel britannique. Qu'advient-il de ce traité lorsque le Royaume-Uni deviendra membre à part entière de la Communauté économique européenne? Quelle signification ce tarif préférentiel prendra-t-il dans cette loi, et ne devons-nous pas avouer que ce traité suffisamment ancien—si je puis m'exprimer ainsi—n'est plus utile et que nous revenons au point de départ pour ce qui est de nos relations commerciales avec la Nouvelle-Zélande? Il ne s'agit donc pas là d'une mesure législative ordinaire: il faudra repenser toute la question avec beaucoup de soin.

Ce qui m'a toujours déplu, c'est que le gouvernement actuel semble avoir été pris presque au dépourvu par l'intention de la Grande-Bretagne d'entrer dans la Communauté européenne, qu'elle est en réalité en voie d'exécuter.

Autre chose qui me frappe—et dont il faudra parler sérieusement, et je déplore que ceux qui présentent la mesure dans l'une ou l'autre Chambre n'en aient pas fait mention—c'est la question des produits agricoles aujourd'hui. En 1920 et en 1930, il s'agissait du beurre, et maintenant d'une autre denrée agricole—et je ne suis pas expert en la matière—qu'il nous faudrait étudier très soigneusement dans l'optique de la situation actuelle de l'agriculture canadienne. Je veux parler des méthodes antidumping. Elles me semblent raisonnables et saines. Je ne suis pas tout à fait disposé à suivre le député de York-Est (M. Otto) à cet égard, mais je ne suis pas non plus fervent de ce culte.

Après ces considérations d'ordre général, et après avoir soigneusement enregistré les commentaires de mon collègue, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), à l'égard des gens de l'Industrie et du Commerce—plutôt que des Affaires extérieures—c'est avec une grande modestie et même un certain trac que j'aborde des questions d'une telle importance, car je sais qu'il saura en traiter plus à fond et plus complètement que moi, avec l'acuité qui lui est coutumière.

Je sens que cet accord, étant donné les événements qui sont sur le point d'intervenir en Europe en ce qui concerne le Royaume-Uni, ne durera pas 38 ans. Sa durée est limitée, nous ne devons pas l'oublier. Nous devons aborder la question comme s'il s'agissait d'un problème d'économie. Il s'agit bien évidemment d'une mesure d'ordre commercial. Je crois que le fait que cet accord soit conclu entre deux pays du Commonwealth lui confère un caractère particulier—ce n'est pas un traité comme un autre—et je suis heureux d'avoir pu prononcer ces quelques remarques. Ceci dit, je n'ai pas l'intention de prolonger la discussion.

[M. Macquarrie.]

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, il est naturel, à mon avis, pour un Canadien de se féliciter du développement de ses relations avec un pays aussi beau que la Nouvelle-Zélande. A certains égards, il ressemble beaucoup au Canada et celui qui l'a visité, comme j'ai eu le privilège de le faire avec le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) à l'occasion de la conférence du Commonwealth en 1965, garde cette impression. La Nouvelle-Zélande entretient, de multiples façons, des relations avec son voisin géant, l'Australie, dont la population équivaut à sept fois la sienne, tout comme le Canada reste en rapport avec les États-Unis; or, on y a la même impression qu'ici, une certaine incertitude devant l'avenir.

L'économie de la Nouvelle-Zélande est structurée presque entièrement en fonction des exportations agricoles. D'après le dernier chiffre dont je puis me souvenir, 95 p. 100 de ses exportations sont agricoles. Cela découle de sa géographie et de sa population. Par conséquent, quand nous passons un accord avec un pays comme celui-là, si bien accueillis que soient cet accord ainsi que les relations entretenues avec la Nouvelle-Zélande, il faut nous rendre compte qu'il présente une très grave menace pour l'agriculture canadienne à un moment où celle-ci se trouve déjà aux prises avec d'énormes difficultés.

Chose regrettable, les observations du secrétaire parlementaire ne nous ont pas beaucoup éclairés sur les résultats éventuels de cet accord, sur les perspectives pour l'agriculture canadienne et les difficultés que sa signature pourrait entraîner pour nos agriculteurs. On ne nous a pas dit non plus quelles mesures le gouvernement prend pour remédier aux bouleversements que pourrait susciter au sein de l'agriculture canadienne ce geste de bonne volonté envers un pays ami. Je l'ai déjà dit: nos cultivateurs sont aux prises avec des difficultés croissantes. La Nouvelle-Zélande aussi doit faire face à des problèmes croissants quant à l'exportation de ses produits agricoles. Elle en a toujours jusqu'ici expédié la majeure partie au Royaume-Uni. Celui-ci est son plus grand marché. S'il entre dans le Marché commun, et nous croyons savoir qu'il cherche à obtenir des conditions spéciales d'entrée qui lui permettraient de maintenir ses relations commerciales avec la Nouvelle-Zélande. A moins qu'on ne se rende à sa demande, une partie considérable des produits actuellement acheminés vers le Royaume-Uni sera déversée sur les autres marchés du monde et surtout sur ceux des pays avec lesquels la Nouvelle-Zélande a déjà signé des accords commerciaux. Je dis cela pour bien faire comprendre combien il est dangereux de signer des accords avec des pays amis avec lesquels nous voulons maintenir des liens commerciaux, sans prendre des dispositions suffisantes pour remédier à l'effet que ces accords pourraient avoir sur la production et l'industrie agricoles canadiennes. Les relations entre le Canada et la Nouvelle-Zélande, bien qu'elles remontent loin, n'ont pas toujours été très amicales ni très harmonieuses ces dernières années. Je ne pense pas qu'il y ait eu hostilité déclarée, mais les relations entre notre pays et la Nouvelle-Zélande étaient très froides. La Nouvelle-Zélande a été un des rares pays absents à l'Expo. Le Canada en a été vivement déçu. Nous avons eu d'autres difficultés avec la Nouvelle-Zélande lorsqu'il s'est agi de conclure un accord permettant aux appareils de nos lignes aériennes internationales d'atterrir dans ce pays.